



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Iroise



Mayotte



Glorieuses



Estuaires picards
Mer d'Opale



Golfe du Lion



Estuaire de la Gironde
Mer des Pertuis



Bassin d'Arcachon



Martinique



Cap Corse Agriate
Capicorsu Agriate

L'année 2019 dans les parcs naturels marins

Synthèse des rapports d'activité 2019 des parcs naturels marins
Direction des aires protégées



Mayotte

Parc naturel marin

Mayotte

Management local de la mer...

Le Parc naturel marin de Mayotte est géré localement par les acteurs du littoral marin, en concertation avec les services de l'Etat.

- 8 Plans locaux
- 7 zones maritimes qualifiées
- 12 programmes de gestion

Quatre missions

Le Parc naturel marin de Mayotte a pour mission de :

- Protéger et valoriser le patrimoine naturel marin
- Faciliter l'accès à la mer
- Appuyer les acteurs du littoral marin
- Faciliter la concertation et la coopération

FRANÇAISE UNIVERSITE

LE MINISTRE DE L'ECOLOGIE

LE MINISTRE DE LA MER

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

LE MINISTRE DE L'EGALITE TERRITORIALE

LE MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LE MINISTRE DE LA SANTE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

LE MINISTRE DE LA CULTURE

LE MINISTRE DE LA FAMILLE

LE MINISTRE DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE

LE MINISTRE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

LE MINISTRE DE L'ECOLOGIE

LE MINISTRE DE LA MER

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

LE MINISTRE DE L'EGALITE TERRITORIALE

LE MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LE MINISTRE DE LA SANTE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

LE MINISTRE DE LA CULTURE

LE MINISTRE DE LA FAMILLE

LE MINISTRE DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

Lieu de pêche

Mayotte : 6 miles des côtes

Règlementation

Depuis 2011, la réglementation impose aux pêcheurs de déclarer leur mariage.

Le mariage est obligatoire pour tous les pêcheurs professionnels de Mayotte, quelle que soit la zone de pêche.

Le mariage est obligatoire pour tous les pêcheurs professionnels de Mayotte, quelle que soit la zone de pêche.

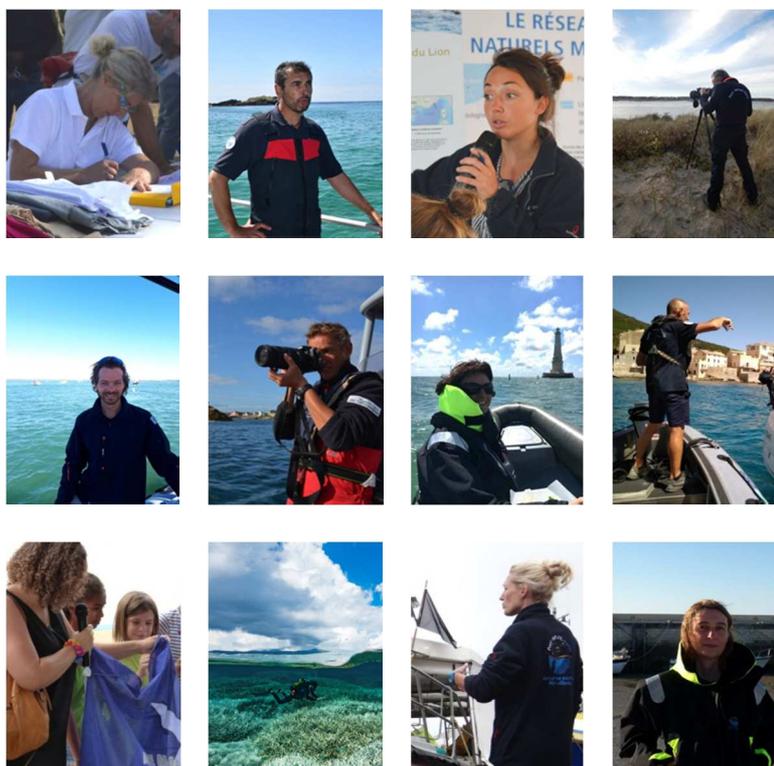
Animation de sensibilisation sur la plage, dans le Parc naturel marin de Mayotte

Sommaire

I. Préambule	5
II. Les moments forts de l'année 2019 dans les parcs naturels marins.....	6
Janvier.....	6
Projet PANAMAG#5 : des suivis de l'état de santé des récifs coralliens des Glorieuses	6
Le crabe bleu sur le littoral du golfe du Lion : un suivi collaboratif avec les pêcheurs	6
Février.....	7
Premiers survols aériens pour recenser la mégafaune marine en mer des Pertuis	7
L'extension de la Réserve naturelle nationale d'Iroise : lancement des réunions publiques	7
Mars.....	8
Un accompagnement sur les mesures de protection du fulmar boréal sur la côte d'Opale.....	8
Livraison du 1 ^{er} moyen nautique dans le Bassin d'Arcachon	8
Avril.....	9
Campagne scientifique pluridisciplinaire du Marion Dufresne dans l'archipel des Glorieuses.....	9
Des ateliers de concertation pour élaborer le plan de gestion du Parc naturel marin de la Martinique.....	9
Adoption de la 1 ^{ère} stratégie d'actions du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.....	9
Mai.....	10
PESCOMED : un projet multi-partenarial associant le Parc du golfe du Lion et les pêcheurs petits métiers	10
L'expédition La Planète Revisitée en Corse.....	10
Juin.....	11
Echanges entre le Parc national de Mohéli aux Comores et le Parc naturel marin de Mayotte ..	11
Première « Journée du Parc marin » au Bassin d'Arcachon	11
« Port Horizon 2025 » de la Rochelle : avis conforme du conseil de gestion	11
Juillet.....	13
Validation du plan de gestion par le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate	13
Le tour des yoles rondes en Martinique	13
Les Glorieuses : les résultats des campagnes diffusés aux acteurs de la mer au niveau international.....	13
Août.....	14
Finalisation du parc de mouillages à Mayotte.....	14
Dépollution du port de Camaret-sur-Mer et sensibilisation du public	14
Septembre.....	15
Inauguration de l'exposition « Noms de lieux, sur les traces de la mer, du Tréport à Ambleteuse »	15
Octobre.....	16
Inauguration de la maison de l'environnement à Molène le 2 octobre.....	16
Campagne de marquage de phoques en Baie de Somme	16
Novembre.....	17
Une première commission halieutique en Corse.....	17
Poursuite de l'Observatoire des Déchets Marins dans le Parc naturel marin de Mayotte	17
Opération Récup'Mer en Martinique	17
Décembre.....	18
Installation de la Commission fréquentation nautique dans le Bassin d'Arcachon	18
Démarche Ambition Littoral : la feuille de route déployée.....	18
Zoom sur les missions de police des parcs naturels marins en 2019	19

Des services opérations en partie mobilisés sur des missions de police	19
Des moyens techniques et nautiques en évolution.....	19
III. Le réseau des parcs naturels marins en 2019	21
Les travaux du réseau en 2019.....	21
Coréalisation du guide pour la gestion des données « milieu marin ».....	21
Etat des lieux de l'engagement et l'accompagnement des acteurs économiques.....	21
Montage du projet inter-parcs RESOBLO	21
Edition du nouveau guide des parcs naturels marins	21
Le 2^e séminaire des parcs naturels marins et du sanctuaire Agoa en octobre 2019 à Fort-Mahon-Plage	22
Retours d'expérience techniques, idées de projets communs et préparation du passage à l'OFB22	
Les autres moments phares de la vie du réseau en 2019.....	23
Les réunions des présidents de conseil de gestion.....	23
Des échanges inter-parcs.....	23
Le colloque national des Aires marines protégées à Biarritz en octobre	23
Les réseaux métiers des parcs naturels marins et les réseaux thématiques « mer » de l'établissement.....	23
IV. Les chiffres clés des parcs naturels marins en 2019	24
Une gouvernance pour fixer le cap des parcs naturels marins	24
Des avis pour vérifier la compatibilité des projets du territoire avec les plans de gestion....	24
Des moyens humains et financiers pour faire fonctionner les parcs et concourir à la réalisation de leur plan de gestion	25

Et au fil du document, rencontrez des agents des parcs naturels marins, découvrez leur métier et quelques fragments de leur quotidien...



I. Préambule

L'Office français de la biodiversité (OFB) a été créé le 1^{er} janvier 2020, en regroupant l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), pour relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité des milieux aquatiques, terrestres et marins de l'hexagone et des outre-mer.

Parmi ses grandes missions, ce nouvel opérateur gère en direct ou cogère des espaces protégés : les 9 parcs naturels marins, le sanctuaire de mammifères marins Agoa dans les Antilles, mais aussi des sites Natura 2000 en mer et 30 réserves aux statuts juridiques divers (réserves nationales de chasse et de faune sauvage et réserves de chasse et de faune sauvage, réserves naturelles nationales). En cela, l'OFB agit au plus près de ces territoires remarquables en termes d'espèces, d'habitats, de fonctions écologiques et de services rendus.

Pour les parcs naturels marins, l'année 2019 restera marquée par l'engagement de redéployer sur trois ans 37 nouveaux emplois sous plafond, en particulier dans les parcs les plus récents. Ainsi, d'ici 2022, chaque parc naturel marin sera notamment doté d'un service opérations, leur permettant de lancer la phase opérationnelle de mise en œuvre de leur plan de gestion.

Côté financement, il faut saluer particulièrement la mobilisation des agents des parcs naturels marins en 2019 pour monter de nouveaux projets ambitieux et innovants, candidats à un financement européen. En témoigne le projet inter-parcs RESOBLO qui vise la création d'un RESeau d'OBservatoires des usages de LOisirs dans les Parcs naturels marins des estuaires picards et de la mer d'Opale, du Bassin d'Arcachon, de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, du cap Corse et de l'Agriate. Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) financera ce projet d'envergure à hauteur de 75 %. Au-delà de cet exemple, d'autres projets européens en Iroise, dans l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis ou encore dans les estuaires picards et la mer d'Opale faciliteront la mise en œuvre des plans de gestion dans les prochaines années.

Plusieurs dates importantes ont aussi échelonné l'agenda 2019 du réseau des parcs naturels marins : le 2^e séminaire des parcs naturels marins et du sanctuaire Agoa du 8 au 10 octobre à Fort-Mahon-Plage, mais aussi le colloque national des Aires marines protégées du 22 au 24 octobre à Biarritz, co-organisé par l'AFB et le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sous l'égide du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Ce rendez-vous a permis de préparer la stratégie nationale des aires marines protégées 2020-2030 mais également d'irriguer la nouvelle stratégie nationale des aires protégées terrestres et marines, dont la portée et les objectifs influenceront sur l'avenir des parcs naturels marins. C'est un des exemples de contribution du réseau des parcs aux politiques publiques et de l'établissement, comme outils innovants, démonstrateurs, et intégrateurs de protection du milieu marin.

Le présent rapport synthétise cette riche année 2019, conduite sous l'égide de l'établissement public AFB, que je remercie de son action et de son apport déterminant à l'émergence de l'OFB. Dans le contexte de la crise sanitaire, économique et sociale sans précédent que nous vivons depuis la fin de l'année dernière, et alors que l'érosion de la biodiversité s'accélère toujours davantage, l'OFB doit poursuivre un cap : concilier relance économique et développement durable.

Les parcs naturels marins, dont un des 3 piliers fondateurs est le développement durable des usages, ont donc plus que jamais un rôle à jouer. Animés par leurs agents, accompagnés par les directions régionales et l'ensemble de leurs services territoriaux, sous la coordination de la direction des aires protégées de l'OFB, les parcs naturels marins poursuivent leurs actions pour concilier activités humaines, connaissance et préservation du milieu marin, en coopération avec les acteurs sur le terrain représentés au sein des conseils de gestion. Ils sont de véritables démonstrateurs de solutions pour l'avenir.

Pierre Dubreuil,
Directeur général de l'Office français de la biodiversité

II. Les moments forts de l'année 2019 dans les parcs naturels marins

Janvier

Projet PANAMAG#5 : des suivis de l'état de santé des récifs coralliens des Glorieuses

Les récifs coralliens font partie des habitats marins les plus remarquables du Parc naturel marin des Glorieuses. La quasi-absence de pressions humaines fait de ces récifs une référence pour le suivi du changement climatique et de ses conséquences. Les 7 stations de suivi ont été étudiées en 2012 (projet BioReCIE), en 2015 (SIREME) et en 2019 (PANAMAG#5). En 2019, les récifs des Glorieuses présentent un bon état de santé général, mais les communautés de poissons associées au récif semblent en baisse, notamment sur les sites exposés à la pêche illégale. Dans le cadre du 10^e Fonds Européen pour le Développement, un protocole adapté au contexte des Glorieuses a été développé pour suivre l'état des récifs malgré les contraintes d'accessibilité au site. Dans le futur, ce protocole devrait permettre d'augmenter la fréquence des suivis et de mieux comprendre l'évolution des milieux récifaux aux Glorieuses. Tous ces suivis contribuent à évaluer tous les 5 ans l'état de santé des récifs coralliens ultramarins (rapport IFRECOR).



Le crabe bleu sur le littoral du golfe du Lion : un suivi collaboratif avec les pêcheurs



Espèce non indigène signalée sur les côtes du golfe du Lion depuis 2017, le crabe bleu américain avait fait l'objet d'un appel à observations par le Parc naturel marin du golfe du Lion à l'automne 2018. La diffusion d'une fiche de signalements permet à tous les acteurs du territoire (plongeur, pêcheur, grand public) de transmettre leurs observations. Face à l'augmentation de ces signalements, le Parc a mis en place en 2019 plusieurs actions complémentaires.

Ainsi, un test sur des prototypes de casiers adaptés à la capture du crabe bleu a été déployé, avec la collaboration de 5 pêcheurs locaux. Des modèles, créés par le lycée de la mer de Sète, par un pêcheur professionnel et par l'équipe technique du Parc, sont désormais testés sur le terrain ainsi que dans les aquariums du Biodiversarium - Laboratoire ARAGO de Banyuls sur Mer. En parallèle, l'OFB, le pôle relais lagunes méditerranéennes et le Cépralmar animent une communauté d'échanges sur le crabe bleu impliquant pêcheurs, scientifiques et gestionnaires. Les objectifs sont de suivre la progression de l'espèce sur le Parc et la façade, et de favoriser échanges et retours d'expériences.



Danièle Chauvin,
PNMs Mayotte et
Glorieuses,
responsable
administrative

Au quotidien dans un Parc... avant et pendant un conseil de gestion

Les deux parcs naturels marins de l'Océan indien, Mayotte et les Glorieuses, disposent d'une équipe mutualisée. Au sein de celle-ci, Danièle Chauvin gère les tâches administratives et logistiques et a la charge de l'intendance des instances de gouvernance des deux Parcs.

Le conseil de gestion, sorte de « Parlement de la mer », réunit les différents acteurs concernés par le milieu marin. Une fois le plan de gestion élaboré, il se réunit 2 à 3 fois par an pour décider du programme d'actions, proposer des mesures de gestion, ou encore rendre des avis sur les projets qui peuvent impacter le milieu marin. Le conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte compte 40 membres, alors que celui des Glorieuses, atypique dans le paysage des Parcs du fait de l'absence de population, ne réunit que 20 membres. Concrètement, en amont, Danièle recherche une salle, gère la logistique et les déplacements des participants, et relance les membres pour s'assurer du quorum. Pour le Parc de Mayotte, le jour J, elle accueille les membres et s'assure des bonnes conditions techniques de la réunion. L'organisation du conseil ne représente qu'une tâche parmi tant d'autres dans son planning bien chargé, mais Danièle apprécie ces temps forts. Venant des collectivités locales, elle y retrouve l'ambiance des conseils d'élus, et c'est pour elle l'occasion de croiser tous les acteurs impliqués dans le Parc.

Février



Premiers survols aériens pour recenser la mégafaune marine en mer des Pertuis

Les oiseaux, les mammifères marins ainsi que les tortues marines fréquentant le vaste territoire du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis sont peu connus, rendant difficile l'adoption de mesures de gestion adaptées à leur préservation.

Pour pallier ce déficit de connaissances, le Parc met en œuvre une campagne de survols aériens réalisée par l'Observatoire Pelagis (La Rochelle Université / CNRS), à partir d'avions basés à La Rochelle, pour acquérir des

données sur les espèces et leur répartition. Les résultats obtenus à l'horizon des 2 ans permettront de connaître la diversité, la distribution, les effectifs et l'abondance des différentes espèces ou groupes d'espèces, ainsi que les variations d'effectifs en fonction des saisons. 8 sessions de survols aériens seront menées sur 2 ans : la première session de cette campagne aérienne a eu lieu du 11 au 15 février 2019.

Ces survols permettront également de collecter de nouvelles données sur les macro-déchets flottants et sur le trafic maritime, sur les 2500 km de parcours aériens réalisés lors de chaque session de survols.

L'extension de la Réserve naturelle nationale d'Iroise : lancement des réunions publiques

Au cours du premier semestre 2019, à la demande des Préfet du Finistère et Préfet Maritime de l'Atlantique, l'équipe du Parc naturel marin d'Iroise a mené une concertation locale pour étendre la réserve naturelle nationale d'Iroise. Il s'agit notamment de prendre en compte de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs, les reposoirs à phoque gris ainsi que de des habitats rares et menacés. L'équipe projet a organisé trois réunions de travail regroupant l'ensemble des parties prenantes. Les enjeux ont été exposés au cours de la première réunion. A l'issue d'une enquête locale, la seconde réunion a permis de valider une cartographie des activités. Le projet de réglementation, proposant la sanctuarisation des zones les plus fragiles et le maintien de certaines activités sur d'autres secteurs, a été discuté au cours d'une troisième rencontre puis validé en réunion publique dans un large consensus. L'équipe du Parc a alors pu finaliser le dossier avant de le transmettre au préfet du Finistère. L'ensemble des instances locales ont également donné un avis favorable à ce projet finalement transmis au ministère. La réserve passera ainsi de 39 ha à 1200 ha sur les parties terrestres et estrans de l'ensemble des îles et îlots non habités de l'archipel de Molène.



Stéphane Dixneuf,
PNM Iroise, agent de
terrain

Au quotidien dans un Parc... sur le site d'échouage d'un mammifère marin

Régulièrement, des cétacés et des pinnipèdes s'échouent sur les plages d'Iroise. Dans le cadre du Réseau National d'Echouage (RNE), Stéphane Dixneuf intervient sur site pour procéder à une dissection des mammifères marins échoués. Comme tous ses collègues agents de terrain en Iroise, il est titulaire d'une carte verte qui l'autorise à manipuler l'animal pour prendre ses mensurations et à effectuer des découpes pour recueillir des éléments organiques. L'opération terminée, il envoie les données et les organes prélevés à l'Observatoire Pelagis à La Rochelle, pour contribuer à des programmes de recherche. Ceux menés sur les polluants, par exemple, ont démontré la présence de métaux lourds dans les tissus des animaux échoués. En 2019, l'équipe d'Iroise est intervenue sur 68 échouages : ils concernaient 31 dauphins communs, 18 phoques gris et 4 rorquals communs.

Stéphane participe au RNE depuis 1995. Avant de rejoindre le Parc, lorsqu'il était agent de terrain à l'ONCFS, il organisait les formations internes préalables à l'obtention de la carte verte. Pour lui, c'est une satisfaction de participer à un réseau national, qui œuvre à mieux connaître les mammifères marins. D'ailleurs, fréquemment, il prolonge sa passion pour les cétacés en menant avec l'Université de La Rochelle des captures de phoques gris et de veaux marins.

Mars

Un accompagnement sur les mesures de protection du fulmar boréal sur la côte d'Opale

Le fulmar boréal est une espèce quasi-menacée en Europe (Liste rouge de 2016). La responsabilité du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale est importante car le site de la pointe de la Crèche est considéré d'intérêt national pour l'espèce. Or sur ce site, la production de jeunes fulmars est en baisse ces dernières années. Des dérangements liés aux activités de vol à voile et à moteur y ont été constatés pendant les périodes essentielles pour la reproduction de l'espèce. Le Parc a donc travaillé sur les enjeux de conservation avec les services de l'Etat,

le conservatoire du Littoral, le Parc naturel régional des caps et des marais d'Opale, les services régionaux de l'OFB et le Groupe Ornithologique et Naturaliste (GON). Des temps de concertation ont également réuni associations, gestionnaires, collectivités locales et usagers.

Au final, le 1^{er} mars, le conseil de gestion du Parc a voté une motion pour demander au Préfet de prendre une mesure de gestion interdisant le survol des falaises du site durant la période de reproduction du fulmar boréal. L'arrêté préfectoral devrait paraître en 2021.



Livraison du 1^{er} moyen nautique dans le Bassin d'Arcachon



La construction du 1^{er} navire du Parc naturel marin a été engagée dès 2018. Il a finalement été livré le 20 mars 2019. Ce moyen nautique a été conçu pour appréhender l'ensemble du périmètre du Parc marin, du Bassin à son ouvert, toute l'année. La Gaita combine les garanties de sécurité d'un navire professionnel et une polyvalence permettant au Parc de réaliser de nombreuses actions. Semi-rigide de 9,50m, il est doté d'une motorisation apportant la puissance nécessaire pour franchir les passes du Bassin et couvrir l'ensemble du périmètre, tout en gardant une consommation maîtrisée. La Gaita participe également à l'action de l'Etat en mer.



Alizée Martin, PNM du golfe du Lion, chargée de mission développement durable des usages de loisir / Life Marha sur les habitats marins

Au quotidien dans un Parc... avec les acteurs locaux, sur les zones de protection forte

C'est suite au séminaire scientifique « Cartes sur table » en 2018 que le Parc du golfe du Lion a lancé une concertation sur les zones de protection forte. Animée par Alizée Martin, elle s'organise autour d'un groupe de travail issu du conseil de gestion. Représentants d'usagers, scientifiques, services de l'Etat, collectivités et Réserve naturelle marine de Cerbère Banyuls y collaborent, en lien avec l'équipe du Parc. La carte des zones à enjeux écologiques achevée, il faut désormais la superposer avec celle des activités humaines. Des ateliers par zone géographique – côte rocheuse, côte sableuse et canyons – viendront préciser ces secteurs à enjeux qui seront partagés lors d'un grand séminaire. Ensuite viendra le travail sur d'éventuels outils réglementaires. Le terme de « zone de protection forte » est récent et peut faire peur. Mais pour Alizée, il s'agit surtout d'une méthode qui regroupe les démarches de réglementation mises en œuvre dans les différentes aires marines protégées. Si la réserve intégrale en fait partie, la palette d'outils envisageable est très large : zone de mouillage, arrêté encadrant la pratique d'une activité de loisirs, cantonnement de pêche,... Des outils différents peuvent répondre à chaque enjeu.

Pour sa part, Alizée s'est découvert un réel attrait pour l'animation de démarches participatives et suit des formations ad hoc : « rassembler autour d'une table des personnes aux intérêts très variés pour construire ensemble des réponses adaptées au territoire, c'est pour moi l'essence d'un Parc naturel marin. »

Avril

Campagne scientifique pluridisciplinaire du Marion Dufresne dans l'archipel des Glorieuses

L'OFB participe à un consortium qui finance 14 projets de recherche sur la biodiversité des Îles Éparses des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et les milieux marins associés. Ce consortium regroupe, en plus de l'OFB, le CNRS-Inee, l'Ifremer, l'IRD, le CUFR de Mayotte et l'Université de La Réunion. La coordination en a été confiée aux TAAF. Le jeudi 4 avril 2019, le Marion Dufresne, navire ravitailleur des TAAF, a quitté le port de La Réunion avec à son bord 75 scientifiques travaillant sur ces projets pour une mission d'un mois dans les Îles Éparses. Une équipe du Parc naturel marin des Glorieuses était également à bord pour réaliser le suivi de l'état de santé des récifs coralliens.



Des ateliers de concertation pour élaborer le plan de gestion du Parc naturel marin de la Martinique

Les 9 et 11 avril 2019, des ateliers de concertation ont réuni près de 120 personnes, acteurs de l'environnement, élus, administratifs et citoyens. Au programme des échanges : la gestion de l'espace marin du Parc de Martinique. Dans un premier temps, l'objectif de ces rencontres était, de présenter l'outil parc naturel marin et sa gouvernance, d'apprendre à travailler ensemble, et d'appréhender la complexité des visions et des attentes. Ces échanges ont permis de débattre, dans un second temps, sur la stratégie de gestion de la mer à mettre en place pour les quinze prochaines années, autour de 3 thèmes : ressources halieutiques, qualité des milieux, et mouillages. Cette analyse constituera le socle du plan de gestion du Parc.



Adoption de la 1^{ère} stratégie d'actions du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Réunis le jeudi 11 avril 2019 à La Rochelle, le conseil de gestion a adopté à l'unanimité la stratégie pluriannuelle d'actions 2019-2021 du Parc naturel marin. Après l'élaboration du plan de gestion fixant les grands objectifs à l'horizon des 15 ans, le Parc a précisé les thématiques prioritaires de cette première phase opérationnelle ainsi que son positionnement sur le territoire, en lien avec ses partenaires et l'ensemble des acteurs locaux.

5 axes prioritaires sont développés : améliorer la connaissance ; valoriser les données pour diagnostiquer et évaluer ; accompagner la prise en compte des enjeux environnementaux par les porteurs de projets ; expérimenter et développer des mesures de gestion pour la préservation du milieu marin ; faire connaître le Parc et sensibiliser les publics pour l'adoption de pratiques respectueuses du milieu marin. Elle sera mise en œuvre chaque année au travers du programme d'action du Parc.



Jean-Yves Bourel, PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale, chef d'unité

Au quotidien dans un Parc... en mission sur les habitats des présalés

Dans l'estuaire de la Slack, le rosier japonais, apprécié des particuliers pour embellir leurs jardins, n'est pas le bienvenu. C'est ce qu'on appelle une espèce exotique envahissante. A l'inverse, dans le périmètre de ce même site Natura 2000, la Laîche étirée (*Carex divisa*), espèce classée vulnérable au niveau régional, se retrouve menacée par l'extension du Chiendent maritime. Grâce à l'expertise du Conservatoire Botanique du Nord et avec l'intervention d'une association de réinsertion professionnelle, le Parc poursuit 2 ambitions depuis 2018 : éradiquer le rosier japonais, pied par pied mécaniquement ou à la pioche, et préserver le *Carex divisa* par des fauches exportatrices. Jean-Yves Bourel gère la mission avec les agents de terrain du Parc, en lien avec la chargée de mission patrimoine naturel : demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime, rédaction de l'étude d'incidence Natura 2000, cartographie préalable et identification des espèces sur le terrain, préparation et suivi du chantier du prestataire. Il faut aussi communiquer autour de l'action vers les promeneurs, les riverains, la commune et les partenaires...

Jean-Yves, qui affectionne particulièrement la botanique, est confiant : les 1ers résultats sont visibles. Même si la régénération du *Carex divisa* sera plus longue, un cortège floristique composé de différentes plantes menacées commence déjà à éclore sur les sites d'intervention.

Mai

PESCOMED : un projet multi-partenarial associant le Parc du golfe du Lion et les pêcheurs petits métiers



Le projet PESCOMED porte sur la gestion partagée de la petite pêche en aires marines protégées. Mené par le Parc naturel marin du golfe du Lion et le Parc national des Calanques, et coordonné par WWF-France, le projet a démarré au printemps 2019 avec l'arrivée d'une chargée de projet. Il vise à associer les pêcheurs à la gestion locale de la pêche afin de pallier les difficultés rencontrées par la profession et d'assurer un développement durable des activités de pêche. La cogestion, ou gestion partagée de la pêche, a fait ses preuves dans le monde entier et est expérimentée dans où des « comités de cogestion » impliquent pêcheurs, administrations locales,

scientifiques et associations. Ce système garantit à la fois le maintien du bon état de la ressource et la pérennisation économique des activités de pêche.

Dans le golfe du Lion, PESCOMED ambitionne de développer un système, adapté aux spécificités françaises, permettant d'obtenir les mêmes bénéfices. La gestion partagée est un outil novateur en France et son fonctionnement est à co-construire avec les pêcheurs du Parc ces prochaines années.

L'expédition La Planète Revisitée en Corse

Début mai, les scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle ont entamé en Corse un programme d'expéditions triennal, en partenariat avec la Collectivité territoriale de Corse et l'Agence française pour la biodiversité. L'objectif est d'échantillonner les espèces d'algues et d'invertébrés marins et terrestres de l'île. Les chercheurs ont mené le 1^{er} volet marin au cœur du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, avec la mobilisation de l'équipe et du bateau du Parc. 1000 espèces ont été échantillonnées, photographiées et prélevées pour l'ADN : 500 mollusques, 180 crustacés, 19 pycnogonides, 250 algues. L'inventaire de biodiversité a vocation à devenir une référence pour les îles méditerranéennes. A noter : une nouvelle espèce, le polychète *Thelepus Corsicanus*, a été découverte au sein du Parc lors de l'expédition (Lavesque et al (publication)).



Matthieu Cabaussel, PNM du Bassin d'Arcachon, chef de l'unité activités économiques et de loisirs

Au quotidien dans un Parc... à la recherche d'une technologie innovante

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon abrite environ 20% des mouillages en ZMEL (zone de mouillages et d'équipements légers) en France. Mais sous l'eau, les chaînes de plus de 6 000 corps-morts raguent les fonds, impactant des habitats protégés comme les herbiers de zostères.

Dès la validation du plan de gestion en mai 2017, le conseil de gestion réclame des alternatives écologiques. Cependant, le Bassin a ses singularités : fonds sableux, hydrodynamisme, marnage,... Les solutions existantes ne sont pas pleinement adaptées, il faut innover. Fin 2017, Matthieu Cabaussel constitue une équipe projet autour du Parc, chef de file, réunissant la commune de Lège Cap-Ferret (gestionnaire de 3 000 mouillages), une société d'ingénierie locale (chargée d'inventer une solution technique préservant les fonds marins) et un bureau d'études (chargé du suivi environnemental). Année 1 : 4 prototypes sont testés. Année 2 : le gestionnaire met à disposition des usagers 40 exemplaires de prototype amélioré. L'ensemble des acteurs reconnaît alors la plus-value environnementale et technique de cette innovation. Désormais, à l'échelle du Bassin, il faut accompagner l'intégration de ces mouillages dans le renouvellement progressif des corps-morts.

A l'évocation du projet, Matthieu est enthousiaste. Participer à une équipe pluridisciplinaire de 4 acteurs publics et privés aux cultures si différentes, est vraiment stimulant. « On est sorti des sentiers battus et des schémas techniques classiques. Ce type de projet, alliant innovation et environnement, est moteur pour tout le monde. »



Echanges entre le Parc national de Mohéli aux Comores et le Parc naturel marin de Mayotte

Dans le cadre de leur accord de coopération, le Parc national de Mohéli, situé aux Comores, et le Parc naturel marin de Mayotte ont organisé deux missions d'échange afin de définir les axes de collaboration possible et de rencontrer les autres acteurs de l'environnement de part et d'autre. En juin, une délégation du Parc national de Mohéli est venue à Mayotte et, fin novembre, c'est une délégation du Parc naturel marin de Mayotte qui s'est rendue à Mohéli. Des actions concrètes sont déjà engagées : formation pour la mise en place d'un suivi des mammifères marins à Mohéli, lancement d'un premier suivi de la qualité de l'eau dans la baie de Nioumachoi, transmission de la démarche mohélienne de gestion communautaire au Parc de Mayotte.

Première « Journée du Parc marin » au Bassin d'Arcachon

Cinq ans après sa création, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a organisé une 1^{ère} « Journée du Parc marin » le 8 juin 2019, à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan.

Au programme, des rendez-vous autour du Bassin ouverts à tous pour (re)découvrir les milieux marins : projections et échanges avec les réalisateurs, balades dans les prés salés, sorties en bateaux traditionnels ou électriques, lectures de paysage crépusculaire du Bassin d'Arcachon depuis la Dune du Pilat ou le phare du Cap Ferret. Une séquence institutionnelle a permis de présenter le plan de gestion et le fonctionnement du conseil de gestion. L'après-midi était consacrée aux échanges avec les acteurs du Bassin qui contribuent par leurs actions à la mise en œuvre du plan de gestion, autour des enjeux de protection des richesses naturelles et de développement durable des activités.

« Port Horizon 2025 » de la Rochelle : avis conforme du conseil de gestion

Parce que le projet était susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin, le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a émis un avis conforme sur le dossier de demande d'autorisation environnementale « Port Horizon 2025 » du Grand port maritime de La Rochelle. Au regard des éléments fournis par le pétitionnaire et de l'analyse des effets du projet par l'équipe du Parc, le conseil de gestion a émis un avis conforme favorable assorti de réserves et de prescriptions. Les principales réserves ont porté sur un renforcement du dispositif d'alerte en cas de turbidité importante liée aux travaux de déroctage. Des mesures complémentaires de suivis biologiques sur les poissons et les habitats marins ont aussi été préconisées.



Mickaël Buanic, PNM Iroise, agent de terrain et référent pêche pour le secteur sud

Au quotidien dans un Parc... sur un bateau de pêche, fileyeur ou caseyeur

Une fois par mois, Mickaël Buanic embarque le temps d'une marée à bord d'un des 12 bateaux partenaires du Parc naturel marin d'Iroise. Il est l'un des deux référents pêche du Parc. La journée commence souvent vers 4h du matin, sur les quais des ports de Camaret, Morgat ou Douarnenez. A bord, à partir du protocole OBSMER établi par l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), Mickaël observe le travail des marins-pêcheurs. Il répertorie de nombreuses données, tant sur la pratique de pêche (position, temps et profondeur d'immersion, maille et type de filets,...) que sur ce qui est remonté sur le pont (espèces et mesures des captures, nature des rejets à l'eau, ...). Tous ces éléments alimentent une base de données, utilisée notamment pour rendre compte de l'état de la pêche nationale auprès de l'Europe. Après 10 à 12h en mer, c'est le retour au port. Malgré des conditions de mer parfois difficiles, Mickaël apprécie ces embarquements. Ce sont des occasions de créer du lien avec le patron et l'équipage, de parler ensemble des projets du Parc. A ses yeux, passer du temps en mer avec les pêcheurs renforce la crédibilité du Parc sur le terrain.



Grand phare de l'Île de Sein,
dans le Parc naturel marin d'Iroise

Juillet

Validation du plan de gestion par le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate



Créé par le Décret n°2016-963 du 15 juillet 2016, le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate/Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate disposait d'un délai de 3 ans pour élaborer son plan de gestion. Élaboré par le conseil de gestion, de façon partenariale avec les acteurs locaux intéressés par cet espace marin, le projet de plan de gestion a été validé par le conseil de gestion le 8 juillet, puis soumis à la consultation du public et approuvé le 24 septembre par le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité.

Le plan de gestion détermine les objectifs et mesures de protection, de connaissance et de développement durable à mettre en œuvre à horizon de 15 ans. Il comporte un document graphique qui spatialise les vocations du territoire maritime. L'État, les collectivités et les organismes qui s'associent à la gestion du Parc, en particulier l'Office de l'environnement de la Corse, veillent à la cohérence de leurs actions et moyens avec le plan de gestion.

Le tour des yoles rondes en Martinique

Course unique au monde, le tour des yoles rondes de la Martinique déchaîne chaque année les passions de milliers de spectateurs locaux et de touristes. Du 27 juillet au 4 août 2019, au cours des 9 étapes, l'équipe du Parc naturel marin de Martinique a sensibilisé les bateaux suiveurs aux différentes pressions sur le milieu marin. Suite au bilan du tour 2018 et aux mégots de cigarette retrouvés massivement sur les plages et en mer, le Parc a conçu avec une entreprise locale un écopup cendrier en matière 100% recyclé. Sa distribution s'est accompagnée de messages de sensibilisation.



Les Glorieuses : les résultats des campagnes diffusés aux acteurs de la mer au niveau international

Financé par le 10^{ème} Fonds Européen de Développement, le projet « Gestion durable du patrimoine naturel de Mayotte et des Iles Eparses » a permis d'améliorer les connaissances sur les écosystèmes coralliens, les espèces associées et la qualité de l'eau. Ces enseignements ont été valorisés sous forme de conférence et d'atelier lors de deux événements internationaux de la région sud océan Indien en juillet 2019 : le 11^{ème} Symposium du WIOMSA à l'île Maurice et la 3^{ème} Conférence internationale « Island Biology » à La Réunion, temps fort de mobilisation des scientifiques et gestionnaires qui travaillent sur la conservation des écosystèmes insulaires. Les résultats du projet COPRA, consacré aux herbiers et aux tortues, y ont aussi été valorisés.



Amandine Eynaudi, PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, cheffe de l'unité écosystèmes marins

Au quotidien dans un Parc... en comité de pilotage Natura 2000

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est membre de droit des comités de pilotage de 18 sites Natura 2000 dits mixtes, c'est-à-dire situés minoritairement en mer et donc dans le secteur du Parc. 7 structures, principalement des EPCI, sont opérateurs. Amandine Eynaudi participe donc à 7 comités de pilotage Natura 2000 chaque année. Elle y représente le Parc et aide à la prise en compte du plan de gestion. Elle apporte aussi son expertise sur le milieu marin. Au quotidien, elle collabore avec les animateurs des sites Natura 2000, à travers des projets partagés, des évaluations d'incidence ou des travaux sur les documents de gestion. Actuellement par exemple, le Parc naturel marin est associé à la mise à jour du document d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 du Marais Poitevin : Amandine participe aux groupes de travail et à la relecture du document et des fiches actions.

Même si la présence aux comités est chronophage (les sites sont répartis sur 3 départements !), Amandine met un point d'honneur à y assister. Ce sont autant d'opportunités pour rencontrer de nombreux acteurs techniques et usagers, faire connaître le Parc et renforcer le lien terre-mer.

Août

Finalisation du parc de mouillages à Mayotte

En 2019, le Parc naturel marin de Mayotte a achevé son programme de développement de dispositifs d'amarrages écologiques dans le lagon. Il en existe désormais 78. Evitant l'ancrage sur les récifs coralliens et les herbiers, ces dispositifs préservent les habitats marins tout en permettant aux usagers de découvrir le lagon. En août 2019, la carte des mouillages, mise à jour suite au déploiement de vingt-trois dispositifs supplémentaires dans tout le lagon, a été mise à la disposition du grand public.

A l'issue des résultats de l'enquête de suivi de fréquentation de ces dispositifs et de l'évaluation de l'impact de leur utilisation sur le milieu, le Parc étudiera la pertinence d'un nouveau marché public de travaux pour poursuivre l'extension du parc de mouillages.



Dépollution du port de Camaret-sur-Mer et sensibilisation du public

En 2019, un premier bilan des suivis réalisés sur les macro-déchets en Iroise a confirmé que, sur cette zone, 70% des déchets sont d'origine maritime. Les sources de macro-déchets sont nombreuses, notamment dans les ports. Le Parc naturel marin d'Iroise a donc mis en place des actions de récupération des déchets. Il a ainsi coordonné la dépollution du port de Camaret-sur-Mer. Le gestionnaire de ce port est signataire de la charte « port partenaire » et bénéficie donc du soutien matériel et de l'expertise du Parc en matière de pollution marine. Le Parc a mandaté une société spécialisée en juillet 2019 : des plongeurs ont repéré et saisi les déchets qui ont ensuite été remontés et grutés à la surface. Au total, un volume de trois bennes de déchets a été extrait, avant d'être trié et traité : 40 m³ de pneus, 11 m³ de filets et casiers de pêche, 2 m³ de ferraille, ou encore emballages et batteries.

A partir des déchets, une agence de création paysagère a construit trois totems aux allures de géants, exposés près du port pendant l'été à des fins pédagogiques. Une invitation à réfléchir à nos comportements individuels qui conduisent ces déchets au fond des océans.



Frank Gauthier, PNM du cap Corse et de l'Agriate, agent de terrain

Au quotidien dans un Parc... sur le plan d'eau à la rencontre des plaisanciers

Quand Frank Gauthier part sur les eaux du cap Corse avec ses collègues du service opérations, l'itinéraire est souvent prédéfini en fonction de relevés scientifiques à mener sur la qualité de l'eau, les poissons d'intérêt patrimonial ou encore les balbuzards. Mais la suite de la mission dépend surtout de la météo et des usagers rencontrés en mer. L'été, Frank consacre beaucoup de temps en mer à sensibiliser les plaisanciers au rôle du Parc naturel marin et aux règles de la pêche de loisir. Pour cela, les agents s'appuient sur le Guide du pêcheur de loisir responsable, qui détaille la réglementation : tailles minimales des poissons pêchés, périodes d'interdiction sur certaines espèces, ou espèces totalement interdites à la pêche de loisir. En cas d'infraction caractérisée, l'équipe verbalise. Mais, le long de ces côtes préservées, elle rencontre essentiellement un public très réceptif. Les agents du Parc vont aussi au contact des bateaux au mouillage, souvent concentrés dans les mêmes zones. En s'appuyant sur l'application DONIA, ils font de la prévention sur la préservation des herbiers de Posidonie et de Cymodocées, des plantes sous-marines qu'une ancre et sa chaîne risquent de dégrader.

Pour Frank, le travail d'équipe, la coopération avec les chargés de mission, le contact avec les usagers et la variété des missions sont enrichissants. Et puis, il ne se lasse pas de son cadre de travail...

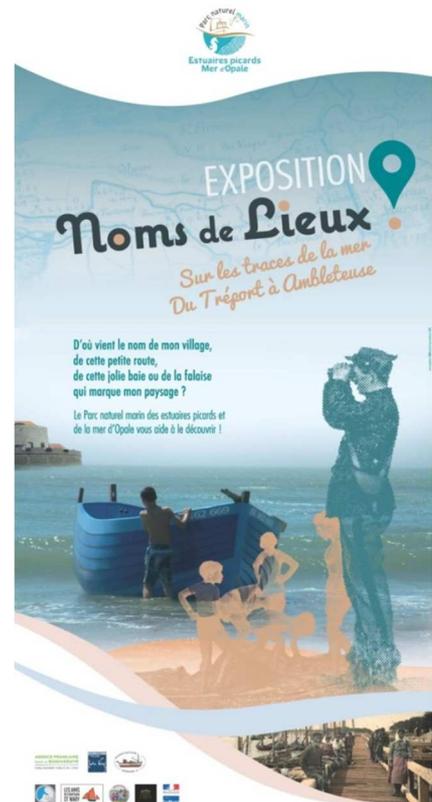
Septembre

Inauguration de l'exposition « Noms de lieux, sur les traces de la mer, du Tréport à Ambleteuse »

En 2017, le conseil de gestion du Parc des estuaires picards et de la mer d'Opale lançait un appel à contributions pour soutenir les démarches d'inventaire et de valorisation de la toponymie marine et littorale.

Le projet d'« Atlas toponymique de la mer d'Opale et des estuaires picards » de l'Université de Picardie Jules Verne était retenu parmi les lauréats.

Pour valoriser la matière collectée, l'équipe du Parc, l'Université et des partenaires associatifs ont rédigé un cahier des charges pour la réalisation d'une exposition : un groupement de prestataires spécialisés dans la communication et le journalisme a remporté l'appel d'offres. L'exposition, inaugurée lors des journées du patrimoine en septembre 2019, est désormais à la disposition des structures locales. « Noms de lieux ! Sur les traces de la mer, du Tréport à Ambleteuse » présente, en neuf panneaux illustrés, la diversité de termes employés pour qualifier les lieux et les objets maritimes. Un film permet en outre une plongée dans des images d'archives. Des collégiens de la Baie de Somme ont aussi réalisé un court métrage sur ces noms de lieux.



Audrey Gineau, PNM de Martinique, chargée de communication et sensibilisation

Au quotidien dans un Parc... au côté des enfants des aires marines éducatives

En juin, lorsqu'elle remet officiellement le label Aire marine éducative (AME) aux écoles, Audrey Gineau le constate : les enfants récompensés sont fiers d'avoir contribué à préserver le milieu marin martiniquais.

Même si la sensibilisation à l'environnement est un domaine nouveau pour cette spécialiste de la communication, Audrey a pris le sujet des AME à bras le corps à son arrivée au Parc, incitée par le conseil de gestion et aidée par le chef de projet AME basé à Brest. De 4 écoles adhérentes en 2017, la Martinique est passée à 11 sur l'année scolaire 2019-2020. Il a d'abord fallu recenser les associations environnementales pouvant devenir référents pédagogiques, promouvoir la démarche auprès de l'académie et des enseignants, puis établir un dispositif pour financer des actions pédagogiques. Parfois, certains enseignants se sentent un peu dépassés par l'ampleur du sujet, mais Audrey rappelle que le milieu marin peut intégrer le quotidien des enfants par de petites choses : dictée sur la mer, problème mathématique basé sur la vente de coquillages, écoute musicale...

Le conseil de gestion du Parc veut poursuivre ce développement et cela semble en bonne voie. Récemment, à l'institut de formation des maîtres, Audrey a animé un atelier de mise en situation sur la création d'une AME auprès des futurs enseignants. Et une personne en service civique vient d'arriver pour la relayer et intervenir dans les classes.

Octobre

Inauguration de la maison de l'environnement à Molène le 2 octobre

Rachetée et rénovée par la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, la maison de l'environnement a ouvert ses portes en août 2019 sur l'île de Molène. Financé par le programme européen INTERREG sur le tourisme durable dans les réserves de biosphère de l'UNESCO, le projet BCHT porté par le Parc naturel marin d'Iroise et ses partenaires implique tous les acteurs locaux. Le nouvel espace muséographique présente les richesses naturelles et culturelles de l'archipel de Molène à travers différentes mises en ambiance : « maison de naturaliste », immersion dans les fonds marins, jardin créé par un agriculteur molénaï. Une balade sonore, mise en musique par le guitariste Jacques Pellen et proposant dix points de vue sur l'archipel, est une invitation à la flânerie sur le sentier côtier.

Campagne de marquage de phoques en Baie de Somme

Le phoque veau-marin et le phoque gris sont des espèces protégées au niveau européen. La principale colonie reproductrice française de veaux-marins est présente en baies d'Authie et de Somme et partage l'espace avec une colonie de phoques gris. Le plan de gestion du Parc des estuaires picards et de la mer d'Opale a pour objectif le maintien en bon état les populations de phoques.

Pour évaluer l'état de conservation et de santé de ces populations en cohérence avec les directives européennes, un suivi télémétrique a été mis en place en Baie de Somme et en Iroise. Initié en 2019 par le CNRS/Université de La Rochelle, le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé, l'Observatoire Pelagis et l'Agence française de la biodiversité, il aboutira à la définition d'indicateurs « phoque veau-marin » et « phoque gris » validés scientifiquement. A cet effet, deux campagnes ont été organisées en Baie de Somme, en mai et octobre 2019. Au cours de celles-ci, 27 phoques (15 veaux-marins et 12 phoques gris) ont été capturés pour la pose de balises télémétriques.



Sébastien Quaglietti,
PNM de Mayotte, chef
de l'équipe mer

Au quotidien dans un Parc... sous l'eau

Pour Sébastien Quaglietti, depuis 10 ans, plonger c'est allier métier et passion du milieu marin. 13 programmes du Parc naturel marin de Mayotte nécessitent une intervention en plongée. Chacune d'elle mobilise, sous l'eau ou à la surface pour assurer la sécurité, plusieurs agents du Parc parmi les 10 habilités à la plongée hyperbare. Dans la liste des suivis d'octobre, figure par exemple le projet CORAIL HF sur l'état de santé des coraux. Il consiste à relever la température et la profondeur sur 13 sites coralliens répartis sur les récifs frangeants et la barrière du lagon. Concrètement, les plongeurs remontent la sonde à la surface, téléchargent les données sur un ordinateur sur le bateau, puis remettent la sonde en place. Les données bancarisées contribuent à mieux comprendre les épisodes de blanchissement de coraux dans l'océan Indien. En octobre, l'équipe travaille aussi sur les herbiers, pour suivre leur évolution. Sur chaque transect, pendant 1h30, il faut relever la fragmentation des herbiers, leur densité et leurs spécificités. Habitat vulnérable et ressource alimentaire pour les tortues, les herbiers sont des indicateurs précieux sur la santé du milieu marin. Bientôt, les plongeurs poseront un hydrophone sur les fonds mahorais pour écouter le bruit biologique pendant la saison des baleines. Sébastien le rappelle : connaître le milieu marin passe nécessairement par l'étude de ce qui se passe sous l'eau. La plongée reste donc une compétence essentielle dans un Parc.

Novembre



Une première commission halieutique en Corse

La première commission halieutique du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate / Parc naturel marin du Capicorsu è di l'Agriate, s'est déroulée le 19 novembre 2019 à Bastia. L'ensemble des acteurs en lien avec la thématique de la gestion des ressources halieutiques étaient représentés : pêcheurs professionnels, pêcheurs de loisir, scientifiques, services de l'État et membres du conseil de gestion.

Plusieurs sujets ont été abordés : l'analyse « risque pêche » réalisée avec le CRPMEM corse, les stocks d'oursins, la lutte contre le braconnage, la déclaration de pêche de loisir, les diagnostics écologiques des cantonnements de pêche et de sites à forts enjeux, la gestion de la pêche récréative du Denti. Des échanges de qualité, agrémentés du témoignage du Parc d'Iroise, qui augurent de riches discussions à venir pour un développement local durable.

Poursuite de l'Observatoire des Déchets Marins dans le Parc naturel marin de Mayotte

Le 18 novembre, le Parc a participé au nettoyage sous-marin de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot Mbouzi qui a lieu chaque année. Les agents en ont profité pour relever des données scientifiques car l'îlot fait partie des stations de suivi de l'Observatoire des Déchets Marins. Celui-ci regroupe plusieurs types de suivis (déchets échoués, déchets immergés, flottants, microplastiques, etc.), pour mieux comprendre la dynamique des déchets marins. Au fond de l'eau à Mayotte, on retrouve environ 60 déchets par hectare dont 2/3 sont issus de la pêche. Des chiffres plus élevés sur la côte ouest de l'îlot Mbouzi qui accumule les déchets arrivant des rivières Gouloué et Kwalé.



Opération Récup'Mer en Martinique

Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, le Parc de Martinique organisé en novembre 2019 une grande opération de ramassage des déchets en mer. L'objectif était de réduire les amas en mer et de mettre en place les conditions préalables à leur diminution à la source.

En collaboration avec des marins-pêcheurs, des plongeurs professionnels, des associations et le Parc ont déployé l'opération Récup'Mer sur plusieurs secteurs de l'île où étaient repérées des zones d'accumulation de déchets, principalement professionnels et issus de la pêche, tels que des casiers ou filets perdus. En parallèle, le Parc a mobilisé le grand public pour un nettoyage des plages de l'île le samedi 16 novembre, en partenariat avec de nombreux collectifs investis dans la protection de la mer. En fédérant les énergies des gestionnaires, associations et citoyens, l'opération contribue à créer un réseau de consciences citoyennes de la mer.



Marie-Christine Gruselle, PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale, chargée de mission pêche

Au quotidien dans un Parc... en concertation avec les pêcheurs

Boulogne sur mer, 1^{er} port de pêche français. 200 navires de pêche présents dans la zone du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. 400 pêcheurs à pied professionnels. Voici le cadre de travail de Marie-Christine Gruselle.

La concertation avec les pêcheurs, elle l'a mise en place dans la continuité de l'élaboration du plan de gestion, via un groupe de travail « pêche ». Il rassemble les 2 comités des pêches régionaux, 2 organisations de producteurs et le comité régional de la conchyliculture. Deux fois par an, le groupe valide les actions à venir, échange sur les actualités du secteur, émet des idées de projets. Par le passé, des actions très concrètes en sont ressorties sur la gestion des déchets notamment. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer un filet biodégradable, bio-sourcé et recyclable. Le prototype, imaginé avec un pôle de compétitivité et une organisation de producteurs, est désormais en phase test.

Marie-Christine apprécie de travailler au contact des pêcheurs et fait de l'acceptation du Parc dans le paysage local un défi à relever. La concertation demande du temps et n'est pas toujours facile à mener, mais construire ensemble des actions qui font consensus permettra un jour, elle l'espère, de développer des partenariats plus forts avec des pêcheurs locaux.

Décembre

Installation de la Commission fréquentation nautique dans le Bassin d’Arcachon



Le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon ambitionne d’élaborer une gestion adaptative des différents niveaux de fréquentation nautique dans le Bassin d’Arcachon. Cette gestion vise la compatibilité de la fréquentation avec la sensibilité des milieux ainsi que la conciliation des activités professionnelles et de loisirs. Lors de sa visite fin 2019, Emmanuelle Wargon, secrétaire d’État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, a souhaité qu’une gestion de la fréquentation nautique soit recherchée à l’échelle du Bassin d’Arcachon.

La fin d’année a été consacrée à structurer une méthode de travail et à installer une Commission « fréquentation nautique » dédiée, réunie une 1^{ère} fois le 18 décembre 2019. Cette commission animera la concertation des acteurs locaux et de faire, auprès du conseil de gestion, des propositions de gestion à l’échelle du Bassin.

Pour cela, la commission pourra s’appuyer notamment sur les résultats de deux projets en cours de lancement : une analyse de données radar, qui donnera une vision globale et continue de la fréquentation nautique du Bassin, et le projet inter-parcs naturels marins « RESOBLO », qui renseignera la fréquentation des littoraux et des estrans.

Démarche Ambition Littoral : la feuille de route déployée

Lancée en 2019 par le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, la feuille de route « Ambition Littoral » prévoit l’organisation d’ateliers participatifs pour accompagner les territoires littoraux sur la compréhension et la gestion des problématiques et politiques publiques relatives au littoral. Cette démarche, tout en impulsant une dynamique de réseau technique, vise à conduire élus, agents des collectivités et experts à développer une vision partagée, pluri-thématique et prospective du littoral.

Après une 1^{ère} réunion de lancement en avril consacrée à l’appropriation de la démarche, Ambition Littoral s’est poursuivi par un premier atelier sur les bases de la connaissance et le partage d’une culture commune du littoral, et par un deuxième atelier dédié aux outils de sensibilisation aux risques côtiers sur le littoral. Un temps d’information et d’échanges sur la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) et son application en domaine littoral a complété le dispositif en 2019. L’année 2020 sera tournée vers la gouvernance à l’échelle régionale.



Emmanuelle Jaouen, PNM de l’estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, cheffe de projet avis et chargée de mission activités portuaires et industrielles

Au quotidien dans un Parc... avant le rendu d’un avis sur un projet

Une à deux fois par semaine, les services de l’Etat sollicitent le Parc naturel marin de l’estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis pour un avis sur une demande d’autorisation. Emmanuelle Jaouen réceptionne ces demandes, en fait une 1^{ère} lecture puis répartit, avec sa direction, le travail d’analyse au sein de l’équipe technique du Parc, le tout dans des délais contraints.

Manifestation nautique, archéologie sous-marine, pêche scientifique, extraction de granulats, dragages portuaires, extension d’un port... Quelle que soit la dimension du projet, le rôle de l’équipe du Parc reste le même : vérifier sa compatibilité avec les enjeux et les objectifs de préservation du milieu marin. Lorsque l’activité est susceptible d’altérer de façon notable ce milieu, l’équipe procède à une analyse technique préalable mais l’avis est du ressort du conseil de gestion du Parc, assorti au besoin de réserves et de prescriptions. Auparavant du côté des pétitionnaires lorsqu’elle travaillait en bureau d’études, Emmanuelle connaît l’importance d’engager une concertation en amont des projets. A cette étape, le Parc peut aider le porteur à renforcer les mesures ERC (Eviter, Compenser, Réduire) et proposer des améliorations pour limiter les impacts. Pour ce jeune Parc naturel marin, être associé davantage à ces phases amont sera essentiel dans les prochaines années s’il veut faire bouger les lignes et renforcer la prise en compte du milieu marin dans les projets locaux.

Zoom sur les missions de police des parcs naturels marins en 2019

La politique de surveillance et de contrôle d'un parc naturel marin prend en compte les orientations des services de l'Etat au niveau départemental et régional, ainsi que les priorités définies par le conseil de gestion, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion.

L'activité de contrôle et de surveillance, dont l'activité police administrative, représente 15 à 20 % du temps d'activité des agents affectés dans les services opérations. Ils effectuent ces missions en autonomie ou conjointement, avec d'autres services de contrôle (services départementaux de l'établissement, unités littorales des affaires maritimes ou gendarmerie).

Des services opérations en partie mobilisés sur des missions de police

7 des 9 parcs naturels marins sont dotés d'un service opérations, dans lequel sont affectés des agents de terrain, majoritairement commissionnés et assermentés (29 agents commissionnés et 35 équivalents temps plein sous plafond). Le renforcement des services opérations a été validé en 2019 : d'ici 2022, tous les parcs disposeront d'un service opérations avec 5 agents en ETP sous plafond au minimum.

Les effectifs étant contraints, plusieurs missions sont menées au cours d'une même sortie à la mer. Ainsi, la répartition des 20 % police est généralement du type :

- Environ 5 % sont des missions spécifiquement dédiées ;
- Environ 15 % sont des missions où les agents sortent pour des suivis et de l'intervention technique tout en effectuant la surveillance du plan d'eau. La mission peut ainsi changer de nature et devenir une mission police en fonction de ce qu'il se passe sur le plan d'eau.

Dans le périmètre de leur aire marine protégée, les inspecteurs de l'environnement sont habilités à rechercher et à constater les infractions en matière de police de l'eau et de la nature, police des eaux et rades, police des rejets, police de la signalisation maritime, police des biens culturels maritimes, et police des pêches.

Bien que chaque service opérations prévoie dans son planning d'activités des missions dédiées au contrôle, les parcs naturels marins privilégient la présence sur le terrain pour de la surveillance et de la sensibilisation, des modes d'action qui visent à



réduire les comportements susceptibles de générer des constats d'infractions.

En 2019, les agents des services opérations des parcs ont réalisé 1 665 missions de terrain, dont 193 spécifiquement pour la police. Ils ont contrôlé 1 103 personnes ou navires.

Des moyens techniques et nautiques en évolution

L'ensemble des agents de terrain des parcs a été formé à OSCEAN/SONGE au cours de l'année 2019, outil commun aux inspecteurs de l'environnement de l'AFB et de l'ONCFS, permettant le traitement des dossiers de procédures judiciaires et des documents relatifs aux missions de surveillance et de contrôle.

Depuis le 16 avril 2019, les agents de terrain affectés dans les parcs ont une autorisation d'un an pour déroger au port du bâton de protection télescopique et du pistolet Glock 17 sur l'ensemble de leurs missions.

Les moyens nautiques des parcs concourent au dispositif de l'Action de l'Etat en Mer. En 2019, les équipages du Parc d'Iroise ont été engagés à trois reprises sur des missions d'assistance en mer sous coordination du CROSS. Sollicitée au titre du secours en mer, l'intervention des équipages du Parc de Mayotte a permis de récupérer deux pêcheurs portés disparus.

Animé par le service des parcs naturels marins, le réseau des chefs de service opérations s'est réuni 6 fois en 2019. Des ateliers étaient dédiés aux missions des agents de terrain lors du séminaire des parcs en octobre 2019.



Suivi scientifique « nourriceries côtières »,
dans le Parc naturel marin de l'estuaire
de la Gironde et de la mer des Pertuis

III. Le réseau des parcs naturels marins en 2019

Les travaux du réseau en 2019



Coréalisation du guide pour la gestion des données « milieu marin »

Collectées, bancarisées, diffusées, valorisées, les données constituent la matière première du gestionnaire d'espaces protégés. Le guide pour la gestion des données « milieu marin » propose une méthode de gestion des données adaptée aux enjeux de gestion de la biodiversité marine. Il pourra accompagner tout gestionnaire français d'aires marines protégées.

Coréalisé par le service des parcs naturels marins, le guide identifie les bases de données à utiliser, thématique par thématique. Il fait référence à certains textes de loi abordant la diffusion des données, dans un contexte où leur accessibilité pour tous est exigée. Sous forme de fiches méthodes et fiches ressources, il s'articule autour des grandes étapes de mise en œuvre d'un nouveau dispositif de suivi, en répondant aux questions que peut se poser un gestionnaire d'aires marines protégées.

Etat des lieux de l'engagement et l'accompagnement des acteurs économiques

La concertation avec les acteurs économiques est indispensable à la mise en œuvre des plans de gestion des parcs naturels marins. Parallèlement, des acteurs économiques souhaitent être associés aux orientations prises par les parcs. Longtemps abordé sous l'angle de l'opportunité d'une marque collective « parc naturel marin », le sujet a été envisagé en 2019, à travers le prisme plus large d'un état des lieux sur l'accompagnement et l'engagement des acteurs économiques dans les parcs naturels marins, sans présager de la création d'un tel outil. A partir de données concaténées, de recherches documentaires et d'entretiens avec les équipes de chaque parc naturel marin, la Direction des parcs et des aires protégées a établi au 1^{er} semestre 2019 un panorama des activités économiques dans les parcs. Sous la houlette d'un groupe projet et en collaboration avec 3 réseaux thématiques « mer », elle a également dressé l'état d'avancement des réflexions, avant d'orienter les travaux vers la création d'une boîte à outils sur le sujet, à disposition des équipes des parcs.

Montage du projet inter-parcs RESOBLO

La Direction des parcs et aires protégées a coordonné le montage et le dépôt d'un dossier intitulé RESOBLO, afin d'obtenir un co-financement du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) à hauteur de 75% pour un projet inter-parcs d'envergure.

Ce projet de mise en œuvre d'un RESeau d'OBservatoires des usages de LOisirs dans les Parcs naturels marins des estuaires picards et de la mer d'Opale, du Bassin d'Arcachon, de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, du cap Corse et de l'Agriate, a reçu un avis favorable de la commission de sélection nationale le 10 octobre 2019. L'objectif est d'instaurer une démarche pérenne de recueil de données (et de renseignement des indicateurs) répondant aux besoins sur les usages de loisirs dans les parcs, de développer les échanges entre parcs sur cette thématique, et de mutualiser les connaissances et leurs méthodes d'acquisition.



Edition du nouveau guide des parcs naturels marins

En 2019, le service Communication dans les territoires de l'AFB a publié la nouvelle édition du guide des parcs naturels marins. Ce document présente l'organisation, les objectifs et les missions des 9 parcs naturels marins. En le parcourant, le public peut découvrir le travail fait au quotidien par les agents des parcs et tous leurs partenaires, nombreux, qu'ils soient élus, acteurs économiques, scientifiques, associations, services de l'État et qui s'impliquent avec passion dans la préservation de la mer.



Le 2^e séminaire des parcs naturels marins et du sanctuaire Agoa en octobre 2019 à Fort-Mahon-Plage

Du 8 au 10 octobre 2019, le 2^e séminaire des parcs naturels marins et du sanctuaire Agoa a réuni 105 agents de la direction des parcs et aires protégées à Fort-Mahon-Plage, commune littorale du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. L'objectif était de favoriser la rencontre et le partage d'expériences entre les agents de l'Agence française pour la biodiversité affectés dans les 9 parcs naturels marins et le sanctuaire Agoa.

Ouvert par le président du conseil de gestion du Parc naturel marin, Dominique Godefroy, le directeur des parcs et aires protégées de l'AFB, Michel Sommier, et le préfigurateur de l'OFB, Pierre Dubreuil, le séminaire s'est ensuite articulé autour d'ateliers et de séquences en plénière pour renforcer la dynamique du réseau.

Retours d'expérience techniques, idées de projets communs et préparation du passage à l'OFB

Les directions régionales, les directions de la police, de l'appui aux politiques et aux acteurs, de la recherche, de l'expertise et des données et de la communication étaient également présentes pour échanger sur les perspectives liées à la création de l'Office français de la biodiversité, mais aussi sur des sujets techniques qui concernent le réseau des parcs naturels marins et du sanctuaire Agoa. Ainsi 21 ateliers ont été organisés autour de thèmes allant de l'acquisition de connaissances au développement durable des usages, en passant par l'éducation à l'environnement, le renforcement des protections et la valorisation du patrimoine culturel. En fonction de l'état d'avancement des sujets, l'objectif de l'atelier était de partager un même niveau d'information ou de proposer des projets.

A noter qu'un séminaire sur la communication territoriale OFB, auquel ont participé les chargés de communication et sensibilisation des parcs, était organisé en amont du séminaire.

Des sorties sur le terrain sont venues clore ce séminaire avec la découverte du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale en pirogue, en bateau ou depuis le Parc du Marquenterre.

Dans le cadre de l'Office français de la biodiversité, dans lequel les parcs naturels marins sont désormais sous la responsabilité des directions régionales en métropole et de la direction outre-mer pour le sanctuaire Agoa et les Parcs de Martinique, de Mayotte et des Glorieuses, l'intérêt de ce type de rencontre a été acté.

Rendez-vous donc en 2021 pour le 3^{ème} séminaire des parcs naturels marins et du sanctuaire Agoa, qui sera accueilli par le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis !

Les autres moments phares de la vie du réseau en 2019

Les réunions des présidents de conseil de gestion

En 2019, les présidents de conseil de gestion ont continué à jouer un rôle actif de représentation et de valorisation du rôle des parcs naturels marins, notamment auprès des instances nationales. En témoigne leur rencontre avec le ministre de la Transition Ecologique et Solidaire François de Rugy le 26 mars. Ils ont aussi participé à la préfiguration de l'Office français de la biodiversité, notamment en rencontrant le directeur préfigurateur de l'Office le 16 juillet, notamment au sujet du renforcement des moyens humains dans les parcs.

Des échanges inter-parcs

En juin 2019, les pêcheurs signataires de la charte « pêcheur partenaire du Parc naturel marin d'Iroise » ont eu la possibilité de participer à un voyage d'études dans le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Ce déplacement a été programmé en juin pour pouvoir embarquer à bord des navires exploitant le maigre, espèce locale emblématique. Les pêcheurs ont aussi visité le port de la Côtinière, sa criée et un atelier de ramendage. Enfin, un échange a été organisé sur les interactions entre les mammifères marins et la pêche professionnelle avec les scientifiques du Centre Pelagis de la Rochelle. Ce voyage de 3 jours a permis de nombreux échanges entre les pêcheurs partenaires et des acteurs du milieu marin d'un autre territoire.



Toujours dans le domaine de la pêche, des représentants du Parc naturel marin d'Iroise, la chargée de mission pêche professionnel et un pêcheur professionnel, ont témoigné sur la gestion des ressources halieutiques en Iroise dans le cadre de la première commission halieutique du Parc du cap Corse et de l'Agriate (cf. p.17).

Le colloque national des Aires marines protégées à Biarritz en octobre



Plus de 400 acteurs de la mer venus d'horizons variés (État, gestionnaires d'aires marines protégées, socioprofessionnels, scientifiques, associations) se sont réunis pour le colloque national des aires marines protégées, du 22 au 24 octobre à Biarritz, co-organisé par l'AFB et le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) sous l'égide du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES).

Les plénières thématiques et les ateliers stratégiques et opérationnels visaient à produire collectivement des propositions pour la future stratégie nationale 2020-2030 sur les aires marines protégées. Ces travaux ont également vocation à irriguer la stratégie nationale des aires protégées terrestres et marines que le ministère doit présenter au

congrès mondial de la nature, organisé à Marseille par l'IUCN. Ces trois jours d'échanges et de travail collectif ont permis aux participants de croiser leur vision de la future stratégie sur les aires marines protégées.

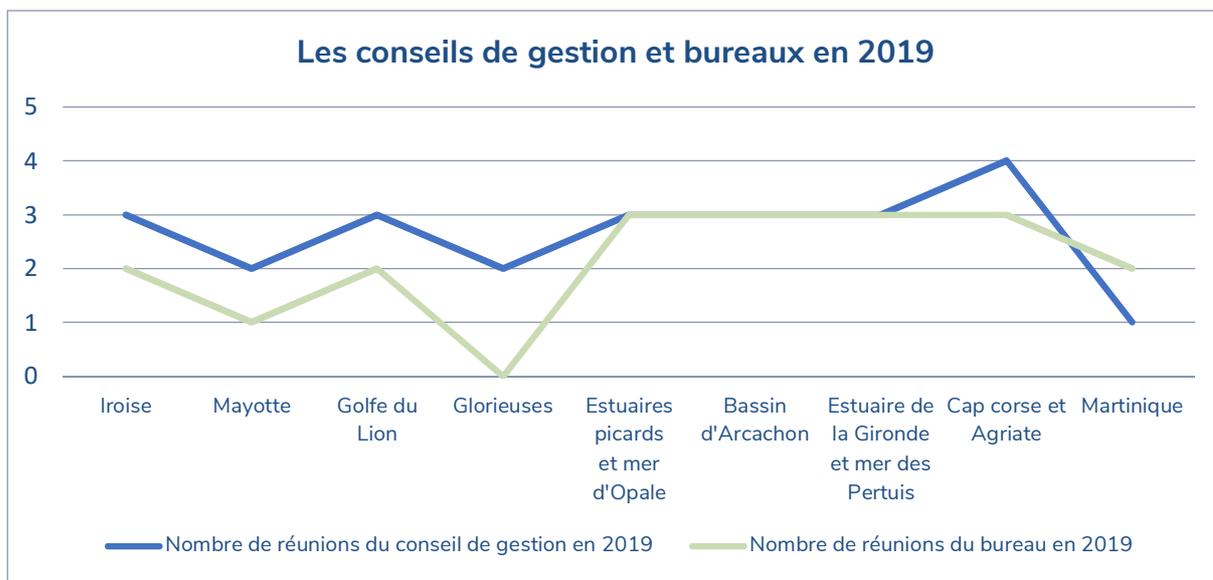
De nombreux agents des parcs naturels marins ont participé activement à ce colloque, à travers leurs témoignages et leurs retours d'expérience en tant que gestionnaires d'aire marine protégée. Ils ont également contribué directement à son organisation, en prenant part à l'animation d'ateliers ou de mini-conférences.

Les réseaux métiers des parcs naturels marins et les réseaux thématiques « mer » de l'établissement

Bien sûr, le réseau des parcs naturels marins vit aussi au travers des réunions du collectif des directeurs délégués et adjoints des parcs, ou au travers de travaux techniques entre les agents de terrain dans le cadre de formations communes ou du réseau des chefs de services opérations, entre les chargés de communication sensibilisation ou encore entre les assistantes de direction dans le cadre de réseaux ad hoc. Enfin, les chargés de mission des parcs participent aux réseaux thématiques « mer » de l'établissement, principalement animés par des chargés de mission de la direction de l'appui aux politiques et aux acteurs, et aux travaux menés dans le cadre de grands projets transversaux comme le projet européen Life Marha.

IV. Les chiffres clés des parcs naturels marins en 2019

Une gouvernance pour fixer le cap des parcs naturels marins



Au total sur l'ensemble des parcs naturels marins, 24 réunions de conseil de gestion ont eu lieu en 2019, contre 29 en 2018. Les bureaux de gestion se sont réunis à 19 reprises en 2019, contre 14 en 2018.

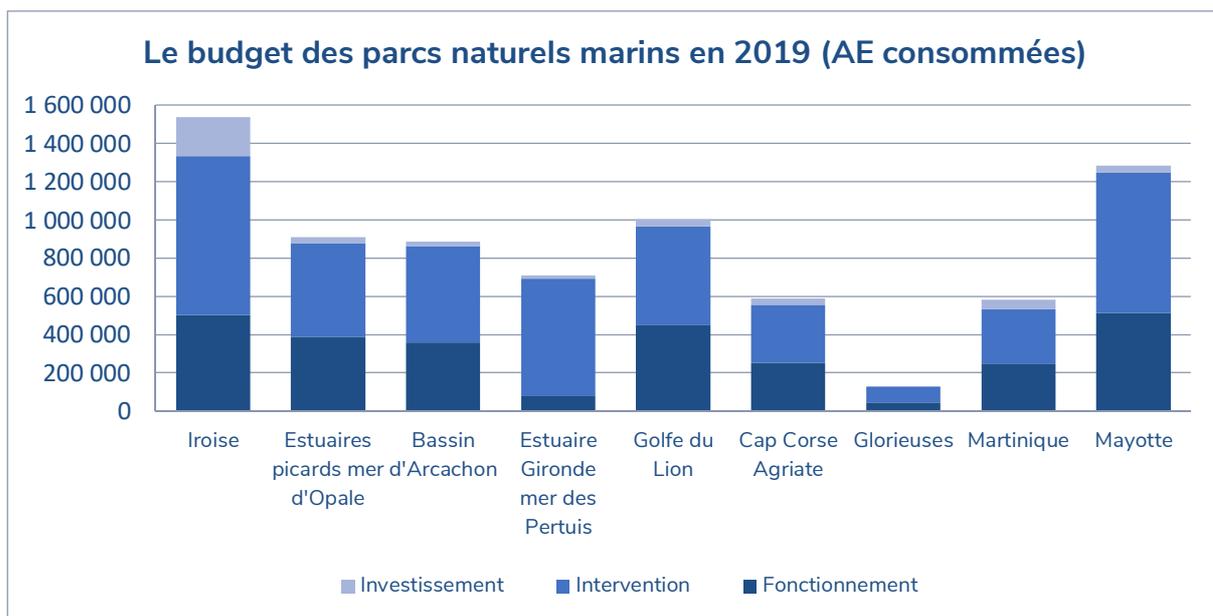
A noter : le Parc naturel marin des Glorieuses ne dispose pas de bureau de gestion, d'où un nombre nul de réunions dans le graphique. Sa gouvernance est portée exclusivement par le conseil de gestion du Parc.

Des avis pour vérifier la compatibilité des projets du territoire avec les plans de gestion

En 2019, la gouvernance des parcs naturels marins a délivré 5 avis conformes (3 dans le Parc des estuaires picards et de la mer d'Opale, un dans le Parc du Bassin d'Arcachon et un dans le Parc de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis) ainsi que 79 avis simples. Le chiffre global reste stable puisque, en 2018, ils avaient délivré un total de 83 avis (dont 4 avis conformes).

Par ailleurs, les équipes des parcs naturels marins ont rendu 201 avis techniques en 2019.

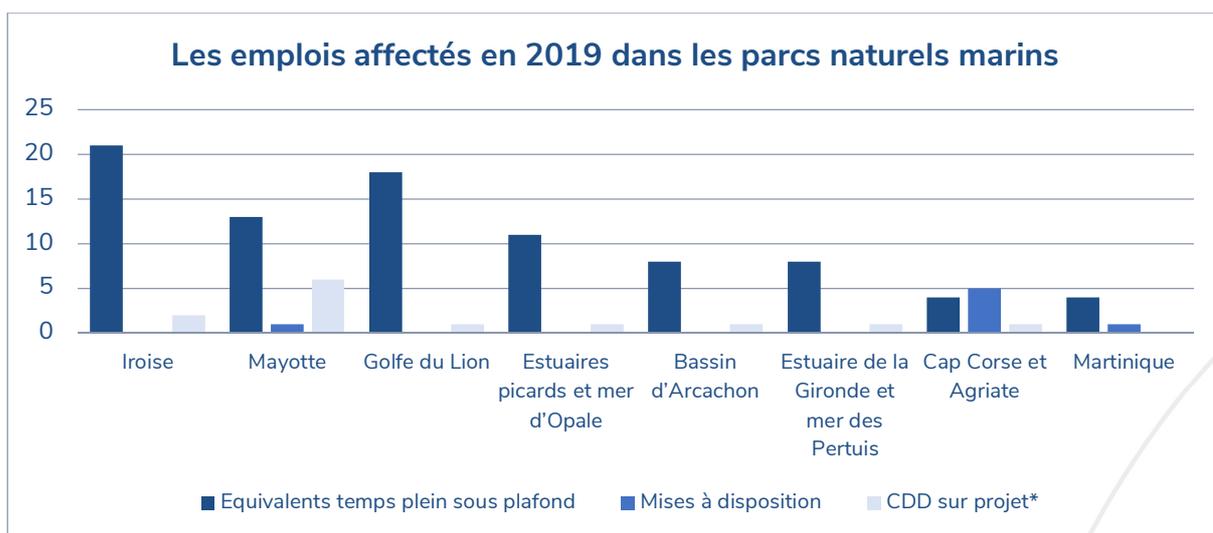
Des moyens humains et financiers pour faire fonctionner les parcs et concourir à la réalisation de leur plan de gestion



Le budget est présenté en euro et en autorisations d'engagement. L'enveloppe « intervention » concerne la mise en œuvre de projets (conventions et marchés publics avec des tiers) et l'attribution de subventions. L'enveloppe « fonctionnement » n'intègre pas la masse salariale.

Le total d'autorisations d'engagement (AE) consommé par les parcs de 7 619 K€ en 2019 est en augmentation par rapport à 2018 (7 142 K€). Ceci s'explique par le début de montée en puissance des parcs les plus récents.

En 2019, les parcs naturels marins ont attribué 100 subventions, pour un montant total de 1 147 380 €. Le montant moyen de ces subventions s'élève à 11 474 € et le montant maximal à 72 515 €.



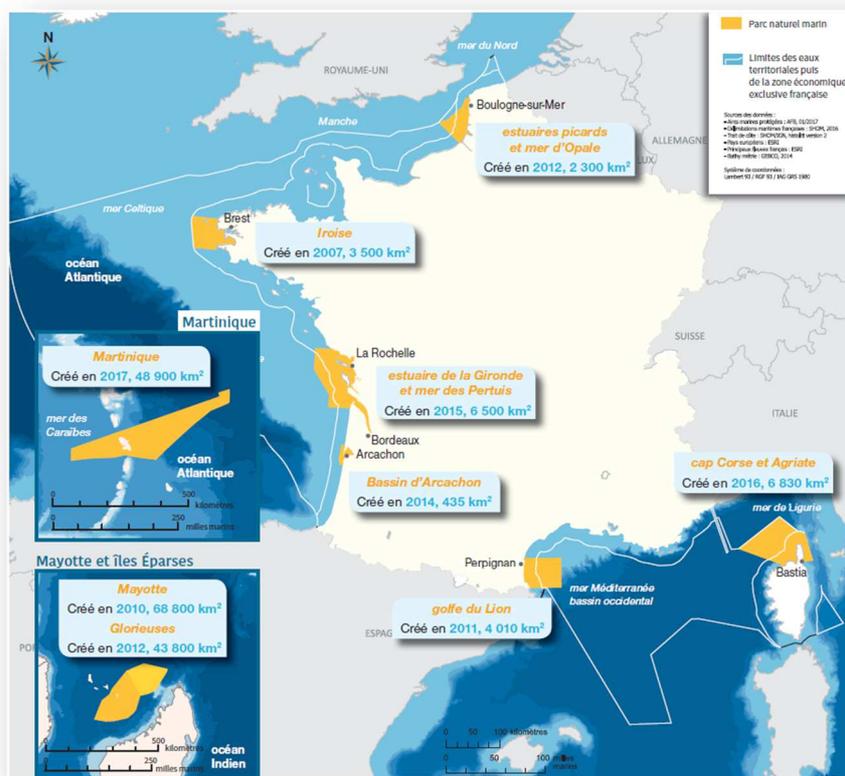
Le chiffre de 87 emplois temps plein sous plafond affectés dans les parcs naturels marins reste stable depuis 2018.



Paysage typique de la Corse,
dans le Parc naturel marin du cap Corse et
de l'Agriate

Office français de la biodiversité

Direction des aires protégées



Rédaction :

Avec la contribution des agents des 9 parcs naturels marins et de la Direction des aires protégées.

Rédaction coordonnée par Anne-Laure GUINOISEAU, Direction des aires protégées, Service d'appui aux aires protégées en gestion directe et aux aires marines protégées (Pôle de Brest).

Crédits photos :

p.1 Benjamin Guichard / OFB ; p.2 Fanny Cautain / OFB ; p.6 Hendrick Sauvignet / OFB, Thierry Auga-Bascou / OFB, Fanny Cautain / OFB ; p.7 Aurélie Dessier / OFB, Carte OFB, Lucie Morvan / OFB ; p.8 Delphine Cury / OFB, Romuald Chaigneau / OFB, © M.Mabari / MedPAN ; p.9 Bruno Marie / insularis@me.com, Cécile Barraud / OFB, Sylvain Dromzee / OFB ; p.10 Marion Brichet / OFB, Laurent Ricquiers / OFB, Lavesque et al (publication), Valentin Guyonnard / OFB ; p.11 Fanny Cautain / OFB, Laurent Mignaux / Terra, Laurent Germain / OFB ; p.12 Cécile Gicquel / OFB ; p.13 Pierre-Ange Giudicelli / OFB, Laura Pittino / OFB, Katia Ballorain / OFB, Ronan Lucas / OFB ; p.14 Alexandra Gigou / OFB, Fabien Boileau / OFB, Laurent Ricquiers / OFB ; p.15 Affiche OFB, Rebecca Charles-Achille / Ville du Carbet ; p.16 Sophie Poncet / OFB, © Alexis Rosenfeld/ Divergence Images ; p.17 Pierre-Ange Giudicelli / OFB, Benjamin Guichard / OFB, Line Viera / OFB ; p.18 Matthieu Cabaussel / OFB, Provence Lanzellotti / AURCA – ObsCat ; p.19 Mathias Yaker / OFB ; p.20 Cécile Barraud / OFB, p.21 Guide OFB, Xavier Harlay / OFB, Guide OFB ; p.22 Céline Guilbert / OFB, Rapport OFB ; p.23 Stéphane Dixneuf / OFB, Affiche OFB ; p.24-25 Graphiques OFB ; p.28 Carte OFB ; p.27 Boris Daniel / OFB.

Octobre 2020